

## Contributions sur la priorité 5

Respect et promotion des droits des personnes présentant des troubles psychiques  
Lutte contre la stigmatisation de troubles psychiques  
Renforcement de leur pouvoir de décider et d'agir  
Développement des modalités de soutien par les pairs

*Le projet territorial de santé mentale a pour priorité l'organisation des conditions du respect et de la promotion des droits des personnes présentant des troubles psychiques, du renforcement de leur pouvoir de décider et d'agir et de la lutte contre la stigmatisation de ces troubles. A cette fin, il veille à promouvoir l'implication de ces personnes, de leurs proches et leurs familles, dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet de soins et d'accompagnement social ou médico-social, notamment en ce qui concerne l'éducation thérapeutique, le soutien aux aidants et les modalités d'entraide par les pairs, tels que les groupes d'entraide mutuelle.*

*Pour permettre l'atteinte de ces objectifs, le projet territorial de santé mentale vise à développer :*

- *Des espaces de concertation et de coordination locales, notamment les conseils locaux de santé mentale ou toute commission créée par les collectivités territoriales ayant pour objet la santé mentale ;*
- *L'information des personnes présentant des troubles psychiques et de leur entourage sur leurs droits afin d'en favoriser l'accès ;*
- *Les réponses aux personnes en situation de soins sans consentement ;*
- *La lutte contre la stigmatisation des troubles psychiques et à améliorer l'information du grand public sur la santé mentale.*  
*cf décret du 27 juillet 2017*

### Bonnes pratiques identifiées par les acteurs

#### **Respect et promotion des droits des personnes présentant des troubles psychiques**

- Création et diffusion nationale récente d'une charte d'hospitalisation en psychiatrie
- Réflexions engagées en secteur hospitalier sur l'isolement et la contention
- Présence de 2 EMPP sur Toulouse permettant l'accès au droit et aux soins des personnes en précarité, et d'une PASS Psy
- Importance des commissions des usagers
- Des dispositifs comme : EMIC, GEM, HAD, CMP H24
- Pratiques de conférences, interGEM, groupes de paroles dans les GEM
- Répertoire des ressources / Via Psy
- Remboursement CPAM de psychothérapie sous condition
- Partenariat public-privé, notamment sur les lits de crise et HAD
- Etablissements proposant des prises en charge incluant la réhabilitation psycho-sociale
- CPT et groupes de travail qui ont permis des rencontres entre établissements pour réfléchir sur les parcours patients

#### **La lutte contre la stigmatisation de troubles psychiques**

- Au sein du CHS, actions menées pour la dé-stigmatisation des troubles mentaux : projets Psycyclette / EVENTS / Folire et chantiers chanson
- Deux CLSM, sur Toulouse et Comminges Pyrénées (avec 3 commissions thématiques : « santé mentale des enfants et des jeunes » ; « logement » et « gestion des situations de crise ») et un CLSM en réflexion sur Colomiers, qui sont un réel lieu de participation des usagers, de promotion de leurs droits et de déstigmatisation du trouble mental.
- Semaine d'information sur la santé mentale (SISM) menée par les trois CLS sur Toulouse, Saint-Gaudens et Colomiers.
- Action « Psy-truck » mis en place par le CLSM de la ville de Toulouse dans le cadre des SISM depuis 2018 (camion sillonnant le département pour sensibiliser les populations aux troubles mentaux)
- Psycyclette, octobre rose, duo day, petits déjeuners citoyens

- Tarifs réduits Tisséo
- Dispositifs permettant « d’aller vers » (SISM, BlablaPsy)

**Renforcement de leur pouvoir de décider et d'agir, la promotion de leur implication et celle de leurs proches**

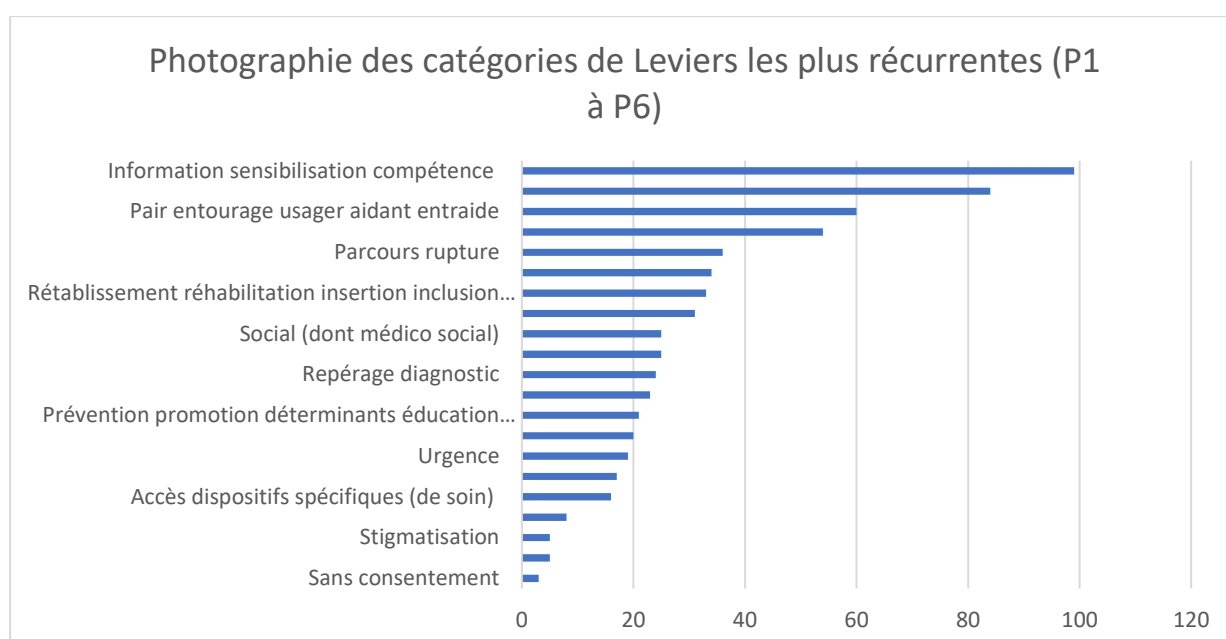
- Réalisation d’une cartographie de l’offre (prévue dans le cadre de la CPT avec Viapsy, et dans le cadre du Répertoire Opérationnel des Ressources ? quelle convergence des deux démarches ?)

**Développement des modalités de soutien par les pairs**

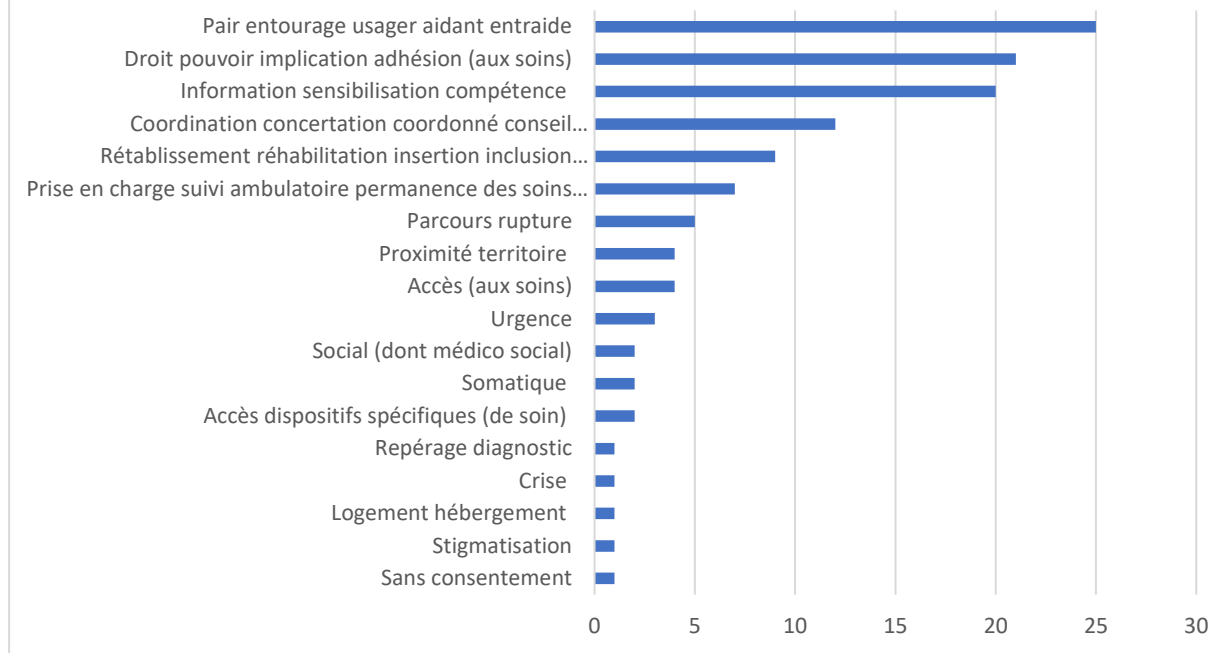
- 6 GEM (Bon Pied Bon Œil / Passe Muraille / No’Mad / Activ / Bi-pôles 31 / Microsillons), et mise en place récente du GEM Solifin avec notamment une dimension d’information sur les droits, sur la maladie.

Se référer au diagnostic pour le détail des bonnes pratiques par territoires et par publics spécifiques

**Leviers repérés par les acteurs**



## Catégories de Leviers les plus récurrentes dans la priorité 5



Les spécificités territoriales et de public sont incluses dans les principaux leviers identifiés

### Axes de travail / Orientations PTSM

- développer des plateformes pluridisciplinaires d'information et de facilitation d'accès aux droits pour les usagers et leurs familles (conseil juridique, interprétariat, assistance sociale etc...)
- développer les GEM et leur implication dans les instances d'élaboration et de décision, ainsi que dans la formation (savoir expérientiel)
- développer la réhabilitation psycho sociale
- développer les dispositifs associatifs et actions de déstigmatisation qui permettent le contact avec la cité, des activités, et l'expression en dehors du trouble psychiatrique, favoriser la participation à la vie citoyenne.
- Organiser une cartographie des ressources pour les professionnels (associatives, sanitaires, sociales...)
- Pour les troubles complexes avec nombreuses comorbidités et précarité (ex : troubles de la personnalité sévères, addictions) : développer des plateformes pluridisciplinaires spécialisées.